



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
24 juin 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. GEIGER Erick, M. PATIN Michel, Mme HEMON Marie-Christine, M. QUISFIX Alain, M. OGER Patrick, M. GRANGETAS Christophe, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, Mme FLEUREAU Aude, Mme LALIBERTE Stéphanie, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT Elvire à M. GATTEFIN, M. DA ROCHA Pedro à M. JOLY, M. LECELLIER Pierre à Mme FLEUREAU Aude et M. ROUX Philippe à Mme ROUSSEAU.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme DUCHET Nathalie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

096-2026 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT BOURGES PLUS

5.3.6. Autres

M. JOLY présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Bourges Plus n° AC_DEL2026_053 du 06 mai 2026 fixant la composition de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT),

Considérant que la commune de Mehun-sur-Yèvre dispose de 3 sièges en qualité de membres titulaires et de 3 sièges en qualité de membres suppléants,

La Commission municipale « Affaires générales – Ressources humaines – Service au public » a pris connaissance de ce dossier lors de sa séance du 17 juin 2026,

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des représentants de la commune pour siéger à la CLECT parmi les membres du Conseil municipal.

Monsieur GATTEFIN propose les candidatures suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - En qualité de membres titulaires ; | - En qualité de membres suppléants. |
| • M. GATTEFIN | • Mme CLEMENT |
| • Mme HUBERT | • Mme THIAULT |
| • M. GAUTHIER | • M. JOLY |

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

A l'unanimité sont élus :

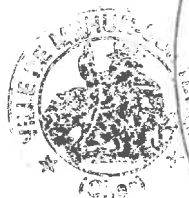
- En qualité de membres titulaires :

- M. GATTEFIN, Maire
- Mme HUBERT, Adjointe au Maire
- M. GAUTHIER, Adjoint au Maire

- En qualité de membres suppléants.

- Mme CLEMENT, Adjointe au Maire
- Mme THIAULT, Adjointe au Maire
- M. JOLY, Adjoint au Maire

Le Maire,



Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,



Nathalie DUCHET

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 06 / Juillet / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>